



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2490

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

**Présents :** MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés :** Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

**Absents non excusés :** MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 15 décembre 2017****Délibération n° 2017-2490**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et modifiant le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Métropole de Lyon, ou son représentant, présente au Conseil de la Métropole un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est, notamment, destiné à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil métropolitain sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque Commune située sur le périmètre de la Métropole est destinataire du rapport annuel adopté en séance.

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret précité.

**I - Pour la prévention et la collecte des déchets**

- indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant : - 4,35 % de 2010 à 2016 (de 414,1 à 396,1 kilogrammes par habitant). L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte : - 10 % de 2010 à 2020,

- diminution des quantités d'ordures ménagères assimilées produites par habitant (- 0,2 % de 2015 à 2016) avec une forte augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 4 % : de 20,6 à 21,5 kilogrammes par habitant),

- développement des silos de surface de proximité pour la collecte du verre et des emballages légers et des papiers, dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte, en partenariat avec Eco-Emballages : + 205 silos à verre et + 55 silos pour les emballages légers et papiers,

- augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 1,4 %, soit 1 847 tonnes supplémentaires) du fait, notamment, d'une forte augmentation des déchets végétaux due aux conditions météorologiques en 2016 (+ 2 440 tonnes). Forte baisse de la collecte des déchets diffus spécifiques, des déchets en bois et encombrants. Pour ces 2 derniers flux, il s'agit d'un transfert vers le flux déchets d'équipement d'ameublement avec la dotation de 4 nouvelles déchèteries en bennes meubles gérées par l'éco-organisme Eco-Mobilier. La fréquentation des déchèteries a augmenté de 4 %, avec 2 124 598 passages enregistrés,

- ouverture de la 19<sup>e</sup> déchèterie de la Métropole à Feyzin en janvier 2016,

- développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers : 159 points de collectes spécifiques des sapins (192 tonnes, + 9 %), 9 points de collectes spécifiques de végétaux sur des Communes éloignées des déchèteries fixes (442 tonnes, + 35 %), 21 emplacements de collectes de proximité en centre-ville pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (64 tonnes, 5 000 apports), tests de collectes de proximité par la filière meubles avec des résultats peu concluants (1,9 tonne sur 4 collectes) et ouverture de la déchèterie fluviale "River Tri", les samedis sur le quai Fulchiron (Lyon 5<sup>e</sup>),

- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets :

. 9 déchèteries équipées en espace "Donneries" représentant environ 300 tonnes de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,

. le développement du compostage collectif avec la notification de 2 nouveaux cadres d'achat fin 2016 : un marché d'insertion pour la fabrication de composteurs et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de porteurs de projets qui seront choisis par la Métropole via des comités de sélection, à partir de 2017,

. la lutte contre le gaspillage alimentaire avec un cadre d'achat notifié à l'automne sur 5 axes de sensibilisation. Fin 2016, 10 actions ont été réalisées lors d'évènements et 10 ateliers-formations ont été animés auprès de différents publics (associations, mairies, etc.),

. sensibilisation de la population via les associations partenaires, auprès du jeune public (600 élèves de 25 classes de l'école primaire au collège) et du grand public (diagnostic, accompagnement).

## II - Pour le traitement des déchets

- la priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 93 %) :

. 61 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique, soit 327 875 tonnes (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective),

. 32 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage ; remblaiement (déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective - verre, emballages légers et papiers). Une augmentation de 2 points par rapport à 2015 due à la valorisation d'une partie des gravats collectés en déchèteries,

. 7 % des déchets orientés vers le stockage, soit une baisse de 2 points par rapport à 2015 (encombrants et gravats de déchèteries ; refus de tri et ordures ménagères en période de délestage des unités de traitement et valorisation énergétique) ;

- performance de recyclage des emballages en hausse, notamment, grâce à l'augmentation du tonnage de verre recyclé : 49,6 % contre 46,2 % en 2015,

- valorisation de 58 918 tonnes de sous-produits d'incinération (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers),

- indice de réduction des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : - 41 %. L'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique est une baisse de 30 % de 2010 à 2020.

## III - Pour les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

- mesures prises pour améliorer les conditions de travail des agents en 2015 :

. projet "Nouveau cadre de la collecte" - vers la fin du "fini-parti" : concertation sur les nouveaux cycles de travail, le rééquilibrage des rondes ; programme d'amélioration et d'extension des locaux ; mise en œuvre du parcours éboueur-conducteur visant à valoriser les agents et à diminuer la pénibilité,

. poursuite des actions de fond : formations, aménagements de voirie, contrôles des équipements, plans de prévention, évaluations des risques ;

- actions pour limiter l'impact sur l'homme et l'environnement

. vers des véhicules de collecte propres : déploiement progressif d'un parc composé à 90 % de véhicules au gaz naturel (GNV) pour la collecte en prestation de service et première commande de véhicules GNV pour la collecte en régie,

. dans les unités de valorisation énergétique : certification ISO 14 001 relative aux exigences du management environnemental.

Enfin, la Métropole de Lyon a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 10 347 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année,

- le versement d'un don de 84 140 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre,

- la remise de 485 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon pour l'année 2016.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.**